

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2964

29 octobre 2015

SOMMAIRE

Afriport S.A.	142256	Blue Green & BurgGolf Ventures S.A.	142270
Agapanthe S.A.	142257	Bouneweger Stuff S.à r.l.	142270
AIG Europe Limited (Succursale de Luxembourg)	142257	Brunswick Luxembourg Finance S.à r.l.	142270
ALMA FS Sàrl	142257	BVK Infrastructure Debt Fund S.A., SICAV-FIS	142271
Alprocor S.A.	142257	CEP III Chase Finance S.à r.l.	142257
AMICORP Luxembourg S.A.	142258	Cintranaval International	142270
Amundi Funds	142258	Dabir Holding S.à r.l.	142255
ARE Deichtor S.à r.l.	142261	FN Hermes S.A.	142268
ARNOTIBER Spf S.A.	142267	FWP Lux Feeder Beta S.A.	142272
ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA	142256	Galileo Global Education Finance S.à r.l.	142272
Assessor Invest S.A.	142238	Gastro (Lux) S.A.-SPF	142272
Atlan Conseils et Investissements S.à r.l.	142255	Gebäudereinigung Peifer S. à r.l.	142272
Automotive Investments (Luxembourg) S.à r.l.	142255	G Finance Luxembourg	142272
Auto Sport Diffusion S.A.	142267	International Spare Parts S.A.	142268
Aventics Holding S.à r.l.	142256	Luxbon Solar S.A.	142269
Balmossie Holding S.à r.l.	142271	Mycab Technology S.A.	142258
Bay Invest S.A.	142271	PR Energy	142259
BDP Europe S.à r.l.	142264	Rice LuxCo S.à r.l.	142268
Belca Holding S.A.	142269	Rodenbourg Participations S.à r.l.	142268
Benelux Property Group S.à r.l.	142269	Rosier Associates S.A.	142238
BG Capital	142271	Satimood S.à r.l.	142259
Bio Energy International S.A.	142269	TSN Investments Holding S.A.	142226

TSN Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 199.871.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September.

Before, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter referred to as the "Notary").

THERE APPEARED:

BRIGHT GLOBAL S.A., a British Virgin Islands limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and being registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 149597

(hereafter referred to as the "Sole Shareholder" or "Appearing Party"),

duly represented by Mr. Max MAYER, employee, residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 31st August 2015 (hereafter referred to as the "Proxy").

The said proxy, initialled *ne varietur* by the Proxy of the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party has requested the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which it wishes to incorporate with the following articles of incorporation:

Art. 1. Form - Corporate Name.

1.1 There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name TSN INVESTMENTS HOLDING S.A. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a sole director only who does not need to be a Shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the sole director of the Company (hereafter referred to as the "Sole Director"), or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company (hereafter referred to as the "Board of Directors") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Director, or in case of plurality of managers, the Board of Directors of the Company.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

4.1 The Company's object is to (directly or indirectly) acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

4.2 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow with or without interests money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Law;

4.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

4.6 The Company may also register, acquire and assign all intellectual property rights, register, acquire and dispose of patents and trademarks, as well as grant, manage, and develop licenses.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital is fixed at sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-) represented by sixty thousand (60,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (hereafter referred to as the “Shares”), all shares having equal rights. The sole holder of the Shares is referred to as the “Sole Shareholder” or, in case of plurality, the holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, subject to the mandatory provisions of the Law.

5.4 All Shares will have equal rights.

Art. 6. Repurchase of Shares.

6.1 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Indivisibility of Shares.

7.1 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Form of Shares.

8.1 The Shares of the Company may be in registered form or in bearer form, or partly in one form or in other form, at the option of the Shareholders.

8.2 A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued by the Company.

8.3 Shareholders entitled to receive Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

8.4 In case of the bearer Shares, the Company shall issue the certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law.

Art. 9. Board of Directors.

9.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors consisting of a minimum of three (3) directors (the «Directors»).

9.2 The number of Directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

9.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

9.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

9.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a simple majority of the votes of the Shareholders validly cast.

9.6 The Directors may be removed with or without cause.

9.7 When a legal entity is appointed as a Director of the Company, it must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Law.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»), and may choose among its members one or more vice-chairman. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of Meeting, the person(s) convening the Meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such Meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for Meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 The Chairman shall preside at the Meetings of the Board of Directors. In his absence, the Shareholders or the Board of Directors shall decide by a majority vote that another director (or in case of a Shareholders' meeting) that any other person shall be in the chair of such Meetings.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

10.5 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the Meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned Meeting is given.

10.6 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the Meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such Meeting.

10.7. Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at the Meeting of the Board of Directors. In the event that at any Meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the Chairman of the Meeting of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director.

10.9 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

11.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 12. Powers of the Board of Directors.

12.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 10 hereof.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 13. Corporate Signature.

13.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature

(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

13.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

13.3 The Directors (except the case of the Sole Director) may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

14.2 The first managing director may be appointed by the General Meeting of Shareholders.

Art. 15. Conflict of Interest.

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a Director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.2 In the event that any Director or officer of the Company has in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting of Shareholders.

15.3 The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 16. General Meeting of Shareholders. General Meeting of Shareholders.

16.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

16.2 It has the powers conferred upon it by the Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting.

16.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed Share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

16.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of June, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

16.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

16.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

16.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

16.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a Chairman and be chaired by the Chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a Secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a Scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

16.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

16.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

16.11 Shareholders taking part in a Meeting of Shareholders through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Voting Rights

16.12 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

16.13 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

16.14 Unless otherwise provided by Law or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes of the Shareholders validly cast.

Art. 17. Auditors.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Art. 18. Financial Year.

18.1 The financial year of the Company shall commence on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

18.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Law and accounting practice.

18.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

18.4 The annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 19. Dividend Distributions.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

19.2 From the net profits (as defined in the above article 19.1 and determined in accordance with the Law), five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

19.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders.

19.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

19.6 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 20. Dissolution and Liquidation of the Company.

20.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued Share capital is present or represented.

20.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

20.3 To the extent possible, these Articles shall remain in effect during the liquidation.

20.4 No distribution upon liquidation may be made to the Company in respect of Shares held by it.

20.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 21. Amendments to the Articles.

21.1 The present Articles may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Art. 22. Applicable Law.

22.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2016.

The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2017.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed by the sole shareholder BRIGHT GLOBAL S.A., prenamed.

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-). Proof that the amount of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Incorporation of the Company

The Notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed and confirmed that a public limited liability company ("société anonyme") has been incorporated by virtue of the present deed under the name TSN INVESTMENTS HOLDING S.A., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

Decisions of the Sole Shareholder of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following persons as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2020:

Class A Director:

Mr. Maksud AHMADKhanov, director, born in Baku, Azerbaijan, on 5th June 1978, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B Directors:

Mrs. Yuliya BAY-LANGER, manager, born in Kyiv, Ukraine, on 20th February 1984, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Livio GAMBARDILLA, director, born in Terlizzi, Italy, on 2nd December 1975, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved to fix the registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Resolved to elect the limited liability company REVICONSLUT S.à r.l., having its registered office at 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 139013, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2020.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-

The corporate capital is valued at EUR 53,261.80.-

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy, who is known to the Notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Party, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand duché de Luxembourg (ci-après le "Notaire").

A COMPARU:

BRIGHT GLOBAL S.A., une société des Iles Vierges Britanniques à responsabilité limitée, dûment constituée et existante selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 149597;

(ci-après l'"Actionnaire Unique" ou la "Personne Comparante"),

dûment représenté par Monsieur Mr. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 31 août 2015 (ci-après le "Mandataire").

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et le Notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Personne Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le Notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TSN INVESTMENTS HOLDING S.A. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, l'administrateur unique de la société (ci-après l'"Administrateur Unique") ou le conseil d'administration de la Société (ci-après le "Conseil d'Administration") est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales aussi bien que dans le Grand duché de Luxembourg qu'en dehors.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

4.2 La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

4.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts avec ou sans les intérêts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi;

4.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci. Elle peut également procéder à toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, le développement et la gestion de bien immobiliers.

4.6 La Société peut également enregistrer, acquérir et céder tous droits de propriété intellectuelle; enregistrer, acquérir et céder des brevets et des marques de fabrique; ainsi que concéder, gérer et mettre en valeur les licences.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à soixante mille dollars américains (USD 60.000,-) représenté par soixante mille (60.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (ci-après les "Actions"), toutes les actions ayant des droits égaux. Le détenteur unique d'Actions est défini ci-après l'"Actionnaire Unique" ou, en cas de pluralité, les détenteurs d'Actions sont collectivement définis ci-après les "Actionnaires".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Actionnaires.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la Loi.

5.4 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Rachat des Actions.

6.1 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Indivisibilité des Actions.

7.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 8. Forme des Actions.

8.1 Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour l'autre partie au porteur au choix des Actionnaires.

8.2 Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés par la Société.

8.3 Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'il en soit fait mention au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci de temps à autre.

8.4 En cas des Actions au porteur, la Société émet des certificats constatant la détention des Actions au porteur. Les Actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi.

Art. 9. Conseil d'Administration.

9.1 Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement. Si la Société a plus d'un Actionnaire, elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) administrateurs au moins (les «Administrateurs»).

9.2 Le nombre des Administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

9.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des voix des Actionnaires valablement émises.

9.6 Les Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans motif.

9.7 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, elle doit désigner un représentant permanent conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion, la/les personne(s) convoquant la Réunion fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les Réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Le Président présidera les Réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre Administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une Assemblée Générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces Assemblées et Réunions.

10.4 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

10.6 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la Réunion.

10.7 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une Réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le Président aura voix prépondérante.

10.8 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

10.9 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

11.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'article 10 des présents Statuts.

12.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 13. Signature Sociale.

13.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas d'administrateur unique, valablement engagée par seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité des administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société, ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

13.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

13.3 Les Administrateurs ne pourront (à excepté le cas d'Administrateur Unique) engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la Loi à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

14.2 Le premier administrateur-délégué pourra être nommée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 15. Conflit d'Intérêts.

15.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient Administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est Administrateur associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contracte ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

15.2 Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a dans quelque transaction de la Société un intérêt opposé à ceux de celle-ci, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction. Une telle transaction ainsi que l'intérêt de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir dans cette transaction sera rapportée à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

15.3 Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre ou transaction que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires. Assemblée Générale des Actionnaires

16.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

16.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

16.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la Loi, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

16.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la Loi à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'Assemblée, le 20^e jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

16.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

16.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

16.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'Assemblée.

16.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un Président et sera présidée par le Président qui dirigera l'Assemblée. L'Assemblée Générale désignera un Secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'Assemblée et un Scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'Assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette Assemblée ou lors de l'Assemblée suivante.

16.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

16.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

16.11 Les Actionnaires participant aux Assemblées Générales soit par vidéoconférence, soit par toute autre forme de communication permettant leur identification, sont considérés comme présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent cependant permettre aux Actionnaires participant à ces assemblées de s'entendre les uns les autres de manière ininterrompue et doivent permettre la participation effective de ces personnes à de telles assemblées.

Droit de vote

16.12 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

16.13 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, Actionnaire ou non.

16.14 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix des Actionnaires valablement exprimées.

Art. 17. Surveillance.

17.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui peuvent ou pas être Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

18.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la Loi et les pratiques comptables.

18.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la Loi soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

18.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 19. Distribution de Dividendes.

19.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

19.2 De bénéfice net (tel que défini à l'article 19.1 ci-dessus et déterminé en conformité avec les dispositions de la Law) cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Actionnaires.

19.5 Malgré les dispositions précédentes, le l'Administrateur Unique ou, en cas de la pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Actionnaire(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Actionnaire(s).

19.6 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 20. Dissolution et Liquidation de la Société.

20.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix exprimées lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

20.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

20.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

20.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la Société en raison d'Actions détenues par elle.

20.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 21. Modification des Statuts.

21.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 22. Loi applicable.

22.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions Transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2016. L'Assemblée Générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2017.

Souscription et Libération du Capital Social

Le capital social de la Société a été souscrit par l'Associé Unique BRIGHT GLOBAL S.A., préqualifiée.

Chacune de ces Actions a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de soixante mille dollars américains (USD 60.000,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de soixante mille dollars américains (USD 60.000,-), qui correspond à un capital social de soixante mille dollars américains (USD 60.000,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Constitution de la Société

Le Notaire constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées et confirme qu'une société anonyme a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination TSN INVESTMENTS HOLDING S.A., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Décisions de l'Actionnaire Unique de la Société

La Personne Comparante, étant la détentrice de l'intégralité des Actions de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

1. Fixe à trois le nombre des Administrateurs et décident de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2020:

Administrateur de classe A:

M. Maksud AHMADKHANOV, directeur, né à Baku, Azerbaïdjan, le 5 Juin 1978, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

Administrateurs de classe B:

Mme. Yuliya BAY-LANGER, gérante, née à Kyiv, Ukraine, le 20 février 1984, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

M. Livio GAMBARDELLA, directeur, né à Terlizzi, Italie, le 2 décembre 1975, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Fixe le siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Nomme la société à responsabilité limitée REVICONCONSULT S.à r.l., ayant son siège social à 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à 1.600,- EUR.

Le capital social a été évalué 53.261,80- EUR

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Personne Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Personne Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Junglinster, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le présent document a été lu au Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Personne Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation GAC/2015/7572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015152572/667.

(150166931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Assessor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.530.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société en date du 24 juin 2015 que:

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Compagnie Européenne de Révision S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Wagener, Madame Ninel De-Faveri et Madame Valérie Emond a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152658/13.

(150167583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Rosier Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 199.935.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of September,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Jomas Venture Capital Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 5th Floor, 86 Jermyn Street, London SW1Y 6AW, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 9340051 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on September 7, 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has required the undersigned notary to record the following:

I. that the issued share capital of Rosier Associates Limited, a company with limited liability established in the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 484215 and incorporated in the British Virgin Islands (the Company), in the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, is duly represented at the present extraordinary general meeting of the Sole Shareholder (the Meeting), which is consequently regularly constituted and may deliberate upon all the items on the agenda, hereafter reproduced;

II. that the appearing party above is the sole shareholder of the Company;

III. that the Sole Shareholder bears witness that, the valuation report issued by International Audit Services S.à r.l. dated as of August 21, 2015, attesting that the net asset value of the Company is not below to its share capital, has been submitted to it.

The said document, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities.

IV. that by a resolution validly adopted by the directors of the Company in Tortola, British Virgin Islands on August 17, 2015, the directors of the Company duly resolved to transfer the registered office, the principal establishment and the

central administration of the Company from Tortola, British Virgin Islands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed. A copy of the said resolution shall remain annexed to the present deed;

V. that it results from (i) the Balance Sheet that the Company has a subscribed and paid-up share capital equal to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and that such share capital has not been reduced below this amount as a result of losses, and (ii) the Valuation Certificate, that since the date of the Balance Sheet and as of the date hereof, no material change in the financial situation of the Company has occurred since the Balance Sheet, which would imply that such Balance Sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof;

VI. that it results from the Legal Opinion that:

- The Company is a company limited by shares registered under the BVI Business Companies Act, 2004 (as amended) (the Act), in good standing at the Registry of Corporate Affairs and validly existing under the laws of the British Virgin Islands, and possesses the capacity to sue and be sued in its own name.

- The Company is permitted under its Memorandum and Articles of Association and the laws of the British Virgin Islands, specifically section 184 of the Act, to discontinue under the laws of the British Virgin Islands and to continue to the Grand Duchy of Luxembourg without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance provided that the laws of the Grand Duchy of Luxembourg permit the continuation and the Company complies with those laws.

- The Company has validly obtained the requisite corporate approval necessary to authorise its continuation to the Grand Duchy of Luxembourg without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance in compliance with its Memorandum and Articles of Association.

- No authorisations, consents or approvals are required by law from any governmental authorities or agencies or other official bodies in the British Virgin Islands in connection with the Company's continuation to the Grand Duchy of Luxembourg.

- Under the laws of the British Virgin Islands it is not required that the Company be dissolved or liquidated in order to continue to exist in a foreign jurisdiction.

- Once the Company is continued to the Grand Duchy of Luxembourg:

i. the Company continues to be liable for all of its claims, debts, liabilities and obligations that existed prior to its continuation as a company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

ii. no conviction, judgement, ruling, order, claim, debt, liability or obligation due or to become due, and no cause existing, against the Company or against any member, director, officer or agent thereof, is released or impaired by its continuation as a company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

iii. no proceedings, whether civil or criminal, pending by or against the Company, or against any member, director, officer or agent thereof, are abated or discontinued by its continuation as a company under the laws of the jurisdiction outside the British Virgin Islands, but the proceedings may be enforced, prosecuted, settled or compromised by or against the Company or against the member, director, officer or agent thereof, as the case may be; and

iv. service of process may continue to be effected on the registered agent of the Company in the British Virgin Islands in respect of any claim, debt, liability or obligation of the Company during its existence as a company incorporated under the Act.

VII. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company from Tortola, British Virgin Islands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance;

2. Confirmation that the closing accounts of the Company as at July 27, 2015 have been approved;

3. Approval of the valuation report issued by International Audit Services S.à r.l. on August 21, 2015 (the Valuation Report);

4. Adoption by the Company of the legal form of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with the name "Rosier Associates S.A." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

5. Decision to (i) approve the Balance Sheet of the Company tabled at the Meeting, (ii) adopt the United States Dollars as the functional currency of the Company, (iii) based on the Valuation Report, state that the total net value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) of which the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) shall be allocated to the corporate share capital of the Company, so that the corporate share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (iv) confirm the shareholding of the Company;

6. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 4. above, and with the Company having the following corporate object: "The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

7. Acceptance of the resignation of Mr. Beat Blanz, born on July 22, 1984 at Schaffhausen, Switzerland, residing professionally at Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Switzerland as director of the Company with immediate effect and acknowledgement of the continuance, without interruption, of the mandate of the following persons, as directors of the Company, having signatory powers jointly by two for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at December 31, 2016:

(a) Mr. Sascha Züger, born on May 9, 1974 at Zurich, Switzerland, residing professionally at Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Switzerland; and

(b) Mr. Martin Elzi, born on March 8, 1974 at Zurich, Switzerland, residing professionally at Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Switzerland.

8. Appointment of the following persons, as directors of the Company, having signatory powers jointly by two for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at December 31, 2016:

(a) Mrs. Federica Samuelli, born on April 3, 1978 in Milano, Italy, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

(b) Mrs. Barbara Neuerburg, born on May 18, 1979 in Krumbach, Germany, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

(c) Mr. Eric-Jan Van de Laar, born on March 27, 1969 in Utrecht, the Netherlands, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

9. Establishment of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and 10. Appointment of Viscomte S.à r.l. as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at December 31, 2016;

11. Miscellaneous.

These facts exposed and recognized accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company from Tortola, British Virgin Islands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to confirm that the closing accounts of the Company as at July 27, 2015 have been approved.

Third resolution:

The Sole Shareholder approves the Valuation Report issued International Audit Services S.à r.l. on August 21, 2015 concluding that:

"On the basis of the work we have carried out, nothing has come to our attention which would lead us to believe that the net assets value of the Company do not correspond to at least USD 50,000 which will be the share capital of the Luxembourg Company."

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with the name "Rosier Associates S.A." and accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the Balance Sheet.

The Sole Shareholder resolves to adopt the United States Dollar as functional currency of the Company.

The Sole Shareholder states that based on the Valuation Report the total net value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) of which the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) shall be allocated to the corporate share capital of the Company, so that the corporate share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-). For the avoidance of doubt, any surplus of the net value of the assets and liabilities of the Company which is not allocated to the nominal share capital account of the Company shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to confirm that the shareholding of the Company is composed as follows:

Jomas Venture Capital Holdings Ltd.: fifty thousand (50,000) shares.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the memorandum and articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company from Tortola, British Virgin Islands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and its corporate and legal continuance in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

“ARTICLES OF ASSOCIATION

1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association.
Board	means the management body of the Company consisting of the Directors, if several Directors have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Rosier Associates S.A.
Directors	means the persons appointed as such by the General Meeting and Director means any of them.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Shareholders	means the persons registered in the register of shares of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Law as the holders of Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Share means any of them.
Sole Director	means the sole director of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shares of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Law, as the only holder of Shares from time to time.

2. Form and name. The name of the Company is “Rosier Associates S.A.”. The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or more Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

3. Corporate objects. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of Luxembourg-City, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Director, by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

6. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) Shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.

7. Shares. The Shares shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of the Shareholder(s) of the Company will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgee and a pledgor.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by Law.

8. Transfer of shares. The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s), such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

9. Powers of the general meeting. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

10. Annual general meeting - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the thirtieth (30) of June of each year at 1 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Director, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors may convene a General Meeting.

They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one (1) month, if Shareholders representing one-tenth (1/10) of the subscribed capital require it in writing, with an indication of the agenda.

One or more Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to registered Shareholders.

Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half (1/2) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting.

The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board.

12. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder.

Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The Director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

13. Meetings of the board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Directors will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the Directors are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Director. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented. A Director may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Directors present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

14. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director. The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two (2) Directors or the Sole Director (as the case may be).

15. Powers of the board. The Board or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two (2) Directors or as the case may be, or (ii) in the case of a sole Director, the sole signature of the Sole Director.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

18. Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for reappointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

20. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

At the latest one (1) month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

21. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director, and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

22. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

23. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Beat Blanz, born on July 22, 1984 at Schaffhausen, Switzerland, residing professionally at Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Switzerland as director of the Company with im-

mediate effect and to acknowledge the continuance, without interruption, of the mandate of following persons, as directors of the Company, having signatory powers jointly by two for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at December 31, 2016:

(a) Mr. Sascha Züger, born on May 9, 1974 at Zurich, Switzerland, residing professionally at Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Switzerland; and

(b) Mr. Martin Elzi, born on March 8, 1974 at Zurich, Switzerland, residing professionally at Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Switzerland.

Eighth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons, as directors of the Company, having signatory powers jointly by two for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at December 31, 2016:

(a) Mrs. Federica Samuelli, born on April 3, 1978 in Milano, Italy, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

(b) Mrs. Barbara Neuerburg, born on May 18, 1979 in Krumbach, Germany, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

(c) Mr. Eric-Jan Van de Laar, born on March 27, 1969 in Utrecht, the Netherlands, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

As a result, the board of directors of the Company is henceforth composed of the following persons:

- Mr. Sascha Züger, director;
- Mr. Martin Elzi, director;
- Mrs. Federica Samuelli, director;
- Mrs. Barbara Neuerburg, director; and
- Mr. Eric-Jan Van de Laar, director.

Ninth resolution:

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Viscomte S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 164.981, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at December 31, 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at around five thousand Euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Jomas Venture Capital Holdings Ltd., une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 5th Floor, 86 Jermyn Street, Londres SW1Y 6AW, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 9340051 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 septembre 2015 à elle délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que le capital social émis de Rosier Associates Limited, une société à responsabilité limitée établie aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 484215, et constituée aux Iles Vierges Britanniques (la Société), d'un montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune et représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, est dûment représenté à la présente assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire Unique (l'Assemblée), qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, tel que reproduit ci-après;

II. que la partie comparante ci-dessus est l'actionnaire unique de la Société;

III. que l'Actionnaire Unique atteste qu'un rapport d'évaluation émis par International Audit Services S.à r.l. daté du 21 août 2015, attestant que la valeur d'actif nette de la Société n'est pas inférieure à son capital social, lui a été soumis.

Ledit document, après avoir été signé ne varietur par le notaire soussigné et par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que par une résolution valablement adoptée par les administrateurs de la Société à Tortola, Iles Vierges Britanniques, le 17 août 2015, les administrateurs de la Société ont dûment décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Tortola, Iles Vierges Britanniques, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. Toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de mettre en oeuvre cette résolution ont été dûment effectuées. Une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte;

V. qu'il résulte du (i) Bilan que la Société a un capital social souscrit et libéré égal à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune et que ce capital social n'a pas été réduit en-dessous de ce montant en raison de pertes, et (ii) Certificat d'Evaluation, que depuis la date du Bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel n'est intervenu dans la situation financière de la Société depuis le Bilan, qui impliquerait que ce Bilan soit devenu matériellement incorrect et ne donne pas une vision réelle et juste de la situation financière de la Société à la date du présent acte;

VI. qu'il résulte de l'Avis Juridique que:

- La Société est une company limited by shares immatriculée conformément au Companies Act, 2004 des IVB (la Loi BVI) en bonne et due forme auprès du Registry of Corporate Affairs valablement constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, et possède la capacité d'ester en justice en son propre nom.

- La Société est autorisée, en vertu de son Memorandum et de ses Statuts et des lois des Iles Vierges Britanniques, et spécialement la section 184 de la Loi BVI à cesser son activité sous les lois des Iles Vierges Britanniques et à poursuivre son activité au Grand-Duché de Luxembourg sans que la Société ne soit dissoute mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique, pourvu que les lois du Grand-Duché de Luxembourg autorisent la poursuite et que la Société se conforme à ses lois.

- La Société a valablement obtenu l'autorisation nécessaire pour sa poursuite au Grand-Duché de Luxembourg sans que la Société ne soit dissoute mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique, conformément à son Memorandum et à ses Statuts.

- Aucune autorisation, aucun consentement, ni aucune approbation ne sont requis en vertu de la loi, de toutes autorités ou agences gouvernementales ou d'autres organismes officiels des Iles Vierges Britanniques en relation avec la poursuite de l'activité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

- En vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, il n'est pas requis que la Société soit dissoute ou liquidée afin de continuer d'exister dans une juridiction étrangère.

- Une fois la Société poursuivie au Grand-Duché de Luxembourg:

i. La Société continuera à être responsable de toutes les revendications, dettes, responsabilités et obligations préexistantes à la poursuite de son activité en tant que société régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg;

ii. Aucune condamnation, jugement, décision, ordre, revendication, dette, responsabilité ou obligation, dus ou à devoir, de même qu'aucune cause existante, à l'encontre de la Société ou à l'encontre d'un actionnaire, administrateur, membre ou représentant, ne sera écarté voire réduit du fait de sa poursuite en tant que société régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg;

iii. Aucune procédure, aussi bien civile que pénale, pendante pour ou à l'encontre de la Société, ou encore à l'encontre de tout actionnaire, administrateur, membre ou représentant, ne saurait être arrêtée ou interrompue du fait de sa poursuite sous l'empire des lois d'une juridiction en dehors des Iles Vierges Britanniques, cependant les procédures pourront être imposées, poursuivies, réglées ou transigées par, ou à l'encontre de la Société, de son actionnaire, administrateur, membre et représentant, selon les cas; et

iv. La signification des actes de procédures peut continuer d'être adressée à l'agent enregistré (registered agent) de la Société aux Iles Vierges Britanniques à l'égard de toute réclamation, dette, responsabilité ou obligation de la Société au cours de son existence en tant que société constituée en vertu de la Loi.

VII. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Tortola, Iles Vierges Britanniques, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes, sans que la Société ne soit dissoute et avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

2. Confirmation que les documents de clôture de la Société au 27 juillet 2015 ont été approuvés;

3. Approbation du rapport d'évaluation émis par International Audit Services S.à r.l. en date du 21 août 2015 (le Rapport d'Evaluation);

4. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois avec la dénomination «Rosier Associates S.A.» et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. Décision (i) d'approuver le Bilan de la Société présenté à l'Assemblée, (ii) d'adopter le Dollar des Etats-Unis comme devise de fonctionnement de la Société, (iii) sur base du Rapport d'Evaluation, de déclarer que la valeur d'actif nette totale de tous les actifs et passifs de la Société est au moins égale à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), dont un montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) sera alloué au compte capital social de la Société, de sorte que le capital social est fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, et (iv) de confirmer l'actionariat de la Société;

6. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société pour être conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, résultant de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 4. ci-dessus, l'objet social de la Société étant: «L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme. Elle peut émettre des notes, des obligations et toute sorte de créances ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds, comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés.

La Société peut également donner des garanties ou nantir, céder, grever de charges ou créer autrement et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs dans le but de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, en général, à son propre profit et à celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes autres transactions immobilières ou mobilières qui, directement ou indirectement, sont en faveur de, ou se rapportent à son objet social.»

7. Acceptation de la démission de Monsieur Beat Blanz, né le 22 juillet 1984 à Schaffhausen, Suisse, demeurant professionnellement à Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et prise d'acte de la continuation, sans interruption, du mandat des personnes suivantes, en tant qu'administrateurs de la Société, ayant des pouvoirs de signature conjoints par deux pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016:

(a) Monsieur Sascha Züger, né le 9 mai 1974 à Zurich, Suisse, ayant son adresse professionnelle à Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Suisse; et

(b) Monsieur Martin Elzi, né le 8 mars 1974 à Zurich, Suisse, ayant son adresse professionnelle à Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Suisse.

8. Nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société ayant des pouvoirs de signature conjoints par deux pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016:

(a) Madame Federica Samuelli, née le 3 avril 1978 à Milan, Italie, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

(b) Madame Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

(c) Monsieur Eric-Jan Van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

9. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

10. Nomination de Viscomte S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016;

11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Tortola, Iles Vierges Britanniques, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale.

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de confirmer que les comptes de clôture de la Société au 27 juillet 2015 ont été approuvés.

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique approuve le Rapport d'Evaluation émis par International Audit Services S.à r.l. en date du 21 août 2015 qui conclut que:

“On the basis of the work we have carried out, nothing has come to our attention which would lead us to believe that the net assets value of the Company do not correspond to at least USD 50,000 which will be the share capital of the Luxembourg Company.”

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique décide que la Société adopte la forme d'une société anonyme luxembourgeoise avec la dénomination «Rosier Associates S.A.» et accepte la nationalité luxembourgeoise et, à compter de la date du présent acte, d'être soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le Bilan.

L'Actionnaire Unique décide d'adopter le Dollar des Etats-Unis comme devise de fonctionnement de la Société.

L'Actionnaire Unique déclare, sur base du Rapport d'Evaluation, que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société est au moins égale à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), dont un montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) sera alloué au compte capital social de la Société, de sorte que le capital social est fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD,-) chacune. Afin d'éviter tout doute, tout surplus de la valeur nette des actifs et passifs de la Société qui n'est pas alloué au compte capital social nominal de la Société sera alloué au compte de réserve prime d'émission de la Société.

L'Actionnaire Unique décide de confirmer que l'actionnariat de la Société est le suivant:

Jomas Venture Capital Holdings Ltd.: cinquante mille (50.000) actions.

Sixième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin qu'ils soient conformes aux lois luxembourgeoises à l'occasion du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Tortola, Iles Vierges Britanniques, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que la continuation de sa personnalité morale et juridique au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts refondus de la Société auront la teneur suivante:

«STATUTS

1. Définitions. En cas d'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne le prévoie autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Actions	signifie les actions sous forme nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune et Action signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Actionnaire Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des actions de la Société, en application des articles 39 et 40 de la Loi, en tant que seul propriétaire des Actions de temps à autre.
Actionnaires	signifie les personnes inscrites dans le registre des actions de la Société, en application des articles 39 et 40 de la Loi en tant que propriétaires d'Actions de temps à autre et Actionnaire signifie n'importe lequel d'entre eux.
Administrateur Unique	signifie l'administrateur unique de la Société.

Administrateurs	signifie les personnes nommées en tant que tel par l'Assemblée Générale et Administrateur signifie n'importe lequel d'entre eux.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société constitué par les Administrateurs, si plusieurs Administrateurs ont été nommés.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Société	signifie Rosier Associates S.A.
Statuts	signifie les présents statuts.

2. Forme et dénomination. La dénomination de la Société est «Rosier Associates S.A.». La Société est une société anonyme régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou plusieurs Actionnaires. Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

3. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme. Elle peut émettre des notes, des obligations et toute sorte de créances ou de titres participatifs. La Société peut prêter des fonds, comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés.

La Société peut également donner des garanties ou nantir, céder, grever de charges ou créer autrement et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs dans le but de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, en général, à son propre profit et à celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes autres transactions immobilières ou mobilières qui, directement ou indirectement, sont en faveur de, ou se rapportent à son objet social.

4. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Administrateur unique, par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) Actions ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

7. Actions. Toutes les Actions sont nominatives et resteront sous forme nominative.

Un registre de(s) Actionnaire(s) est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Actions, ainsi que la mention des cessions d'Actions et les dates de ces cessions. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

8. Cession d'actions. La cession de Actions peut s'effectuer par une déclaration écrite de cession inscrite au registre de (s) Actionnaire(s), cette déclaration de cession devant être exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

9. Pouvoir de l'assemblée générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

10. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'assemblée, le trente (30) juin de chaque année à 13 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, ainsi que le commissaire aux comptes peuvent convoquer une Assemblée Générale.

Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un (1) mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social souscrit le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées huit (8) jours avant l'assemblée aux Actionnaires.

Quand toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les Actionnaires sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié (1/2) du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant

l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées à l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à une voix aux Assemblées Générales.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président du Conseil.

12. Administration. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire.

Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société est administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) Administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les membres du Conseil sont élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou les membres du Conseil, conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) Administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'Administrateur disponible, une Assemblée Générale devra être rapidement convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux Administrateurs.

13. Réunions du conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Administrateurs nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation au Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et heures prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition toutefois que deux (2) Administrateurs au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Administrateurs. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

14. Procès-verbaux de réunions du conseil et des résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Administrateurs ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux (2) Administrateurs ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

15. Pouvoirs du conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou, le cas échéant, (ii) la seule signature de l'Administrateur Unique lorsqu'il y a un Administrateur unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) en fonction peut(peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumettra au plus tard un (1) mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du(des) commissaire(s) aux comptes, qui rédigera/ont sur cette base son(leur) rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents seront à la disposition des Actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

21. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil ou, le cas échéant par l'Administrateur Unique, et doivent être payés aux lieux et heures choisis par le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

22. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions détenues par eux.

23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi.

Septième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Beat Blanz, né le 22 juillet 1984 à Schaffhausen, Suisse, demeurant professionnellement à Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et de prendre acte de la continuation, sans interruption, du mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société ayant des pouvoirs de signature conjoints par deux pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016:

(a) Monsieur Sascha Züger, né le 9 mai 1974 à Zurich, Suisse, ayant son adresse professionnelle à Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Suisse; et

(b) Monsieur Martin Elzi, né le 8 mars 1974 à Zurich, Suisse, ayant son adresse professionnelle à Talstrasse 83, CH-8001 Zurich, Suisse.

Huitième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société ayant des pouvoirs de signature conjoints par deux pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016:

(a) Madame Federica Samuelli, née le 3 avril 1978 à Milan, Italie, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

(b) Madame Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

(c) Monsieur Eric-Jan Van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Sascha Züger, administrateur;
- Monsieur Martin Elzi, administrateur;
- Madame Federica Samuelli, administrateur;
- Madame Barbara Neuerburg, administrateur; et

- Monsieur Eric-Jan Van de Laar, administrateur.

Neuvième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dixième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer Viscomte S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 164.981, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 septembre 2015. GAC/2015/7602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153700/959.

(150168624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Atlan Conseils et Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 188.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152659/10.

(150168032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Automotive Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 162.536.

EXTRAIT

Suite au changement de siège social de l'actionnaire unique de la Société Rokoko Automotive Holdings (Jersey) Limited, il convient de modifier l'adresse du siège social de ce dernier comme suit:

- 2nd Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St Helier, JE2 3 BQ, Jersey, St Helier.

Référence de publication: 2015152660/11.

(150167907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Dabir Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.119.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2015.

Dabir Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2015152763/14.

(150168026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Aventics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.101.

—
EXTRAIT

Wolfgang Breme, gérant de catégorie A, a quitté le conseil de gérance de la Société en date du 11 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aventics Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015152661/12.

(150168039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.211.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2015

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER, administrateur B.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Jean-Pierre HIGUET, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique), résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.

L'Assemblée décide de reconduire la société DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes et Alain NOULLET et Antonios NASIMPIAN dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015152692/20.

(150167685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Afriport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 4 septembre 2015 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Afriport S.A.

Monsieur Stephan VELTEN a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société.

Monsieur Guido HANEBRINK, né le 3 avril 1986 à Lippstadt (Allemagne) demeurant professionnellement à Frankfurt Airport, Bat. 178, 60547 Frankfurt am Main, a été nommé administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 19 août 2015. La durée de son mandat est jusqu'au 4 juin 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Afriport S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152676/15.

(150167958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Agapanthe S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.680.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152677/10.

(150168082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

AIG Europe Limited (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 50.342.

Il est porté à la connaissance des tiers que les personnes ci-après n'ont plus le pouvoir d'engager la société:

- Monsieur James BRACKEN, depuis le 18 mai 2015

- Monsieur Georges STRATTS, depuis le 31 juillet 2015

Référence de publication: 2015152679/10.

(150167745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

ALMA FS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3573 Dudelange, 7, rue Théodore Thiel.

R.C.S. Luxembourg B 153.246.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152681/10.

(150167791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Alprocor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.276.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015152682/10.

(150167994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CEP III Chase Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.258.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par les résolutions du 11 septembre 2015, l'associé unique de la Société a décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée.

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CEP III Chase Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152735/15.

(150168121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 49.731.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 24 juillet 2015 à 14h00.

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Fabio MASTROSIMONE, né le 13 février 1978 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de M. Matthijs BOGERS qui termine son mandat ce jour.

Son mandat prendra effet à la date de ladite assemblée pour se terminer lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pour Amicorp Luxembourg S.A.

Mombaya Kimbulu

Un mandataire

Référence de publication: 2015152683/19.

(150167847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Amundi Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 68.806.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration d'Amundi Funds du 28 janvier 2015

En date du 28 janvier 2015 le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Laurent Bertiau à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015152684/12.

(150168137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Mycab Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 127A, rue de Leudelage.
R.C.S. Luxembourg B 189.204.

Extract of the resolutions of the Extraordinary General Meeting held 9th July 2015

The Annual General Meeting decides unanimously to appoint as Director:

- Ms. Angela NICKEL, born 14/07/1967 in Dresden (D), residing in L-2346 Luxemburg, 28, rue de la poste,

The mandate will be carried out with the beginning of the Annual General Meeting of 2021.

Luxembourg, 14th September 2015.

Certified true extract

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 9 juillet 2015 que:

- Madame Angela NICKEL, née le 14/07/1967 in Dresden (D), demeurant L-2346 Luxemburg, 28, rue de la poste, est nommée administrateur de la société pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152979/23.

(150168025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

PR Energy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 209-211, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 194.595.

Cession des parts

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 28 juillet 2015 que:

- Monsieur Ralph Birchem, demeurant à Dudelange, vend à Monsieur Prado Orrego José Luis, demeurant à Luxembourg, qui accepte, cinquante (50) parts sociales, entièrement libérées, de la société PR ENERGY S.A.R.L..

Il résulte d'un deuxième contrat de cession de parts sociales en date du 07 septembre 2015 que:

- Monsieur Prado Orrego José Luis, demeurant à Luxembourg, vend à Monsieur Glodt Jeff Norbert, demeurant à Kayl, qui accepte, cinquante (50) parts sociales, entièrement libérées, de la société PR ENERGY S.A.R.L..

La nouvelle répartition des parts sociales de la société PR ENERGY S.A.R.L. est la suivante:

- Monsieur Prado Orrego José Luis	50	parts sociales
- Monsieur Glodt Jeff Norbert	50	parts sociales
	<u>100</u>	

GERANT ADMINISTRATIF

Il est a noté que Monsieur Ralph Birchem a été révoqué du poste de gérant administratif de la société PR ENERGY S.A R.L. avec effet immédiat.

Itzig, le 11 septembre 2015.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE ATTEN, SADIKU & ASSOCIES S.A R.L.

Référence de publication: 2015153053/24.

(150167744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.009.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLS Luxembourg S.à r.l a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 15,700,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 110163 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of SATIMOOD S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 162,500.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 113009, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, enacted on 21 December 2005, published in the Memorial C, number 606 of 23 March 2006, amended for the last time by a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, enacted on 18 July 2008, published in the Memorial C, number 2050 of 23 August 2008,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 13 August 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company has as its main corporate object the investment in real estate or real estate related assets, situated in Luxembourg or abroad, in order to derive income from its rental and management. This will be undertaken through acquisition, option of purchase, development and construction of real estate or by any other means. The Company may, from time to time, realise its investments in real estate by sale or any other means.

The Company may, by acquisition of holdings in whatever form or by any other type of investment or security, take part in the establishment and development of any company, registered in Luxembourg or abroad, manufacturer or com-

mercial, having an identical, similar or related corporate purpose than the corporate purpose of the Company or which can facilitate or promote the development of the Company, as well as administer, manage, develop financially, improve, oversee and liquidate, permanently or temporarily, those interests or holdings. The Company can also give assistance to any such company as well as to any company being part of the same group of companies as the Company by means of loans, advances, guarantees, mortgages or otherwise.

Finally, the Company may carry out, both in Luxembourg and abroad, any kind of general, industrial, commercial, financial, movable or real estate operations as well as any measures of control or supervision relating directly or indirectly, in all or in part, to the fulfillment of its corporate purpose as referred to in the above 2 paragraphs, including to request financing in its favour from any Luxembourg or foreign credit institutions or from a different company or natural person by means of loans, advances, guarantees, mortgages or by any other means.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 15.700.000,-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110163 (l'«Associé Unique»), associé unique de SATIMOOD S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 162,500.-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113009, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 21 décembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 606 du 23 mars 2006, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2050 du 23 août 2008,

ici dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 13 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme objet social principal l'investissement dans l'immobilier ou dans les actifs liés à l'immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, afin de générer des revenus provenant de leur location et leur gestion. Cela pourra se réaliser par l'acquisition, l'option d'achat, le développement et la construction d'immeubles ou par tout autre moyen. La Société peut, de temps à autre, effectuer des investissements dans l'immobilier par la vente ou tout autre moyen.

La Société peut, par la prise de participations de quelque forme que ce soit ou par toute autre forme de placement ou valeurs mobilières, prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise, immatriculée au Luxembourg ou à l'étranger, industrielle ou commerciale, ayant un objet social identique, analogue ou connexe à l'objet social de la Société ou qui est de nature à favoriser ou faciliter le développement de la Société, ainsi qu'administrer, gérer, développer financièrement, mettre en valeur, superviser et liquider, à titre permanent ou temporaire, ces intérêts ou participations. La Société peut également prêter assistance à une telle entreprise ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou autrement.

Pour finir, la Société peut accomplir, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes mesures de contrôle ou de surveillance se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'accomplissement de son objet social tel que défini aux

deux paragraphes ci-dessus, parmi lesquelles solliciter des financements en sa faveur auprès de tout établissement de crédits luxembourgeois ou étranger ou de toute autre société ou personne physique au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou de tout autre manière.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27559. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153086/106.

(150167595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

ARE Deichtor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 163.238.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ARE Deichtor S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163238, incorporated pursuant to a notarial deed on 6 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 2613 of 27 October 2011, last amended on 28 May 2014 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 2223 of 21 August 2014 (the "Company").

The meeting was opened at with Mr. Georg Gerstberger, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Mr. Michael Rebholz, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Brian Gillot, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the Company's share capital by an amount of fourteen million nine hundred ninety-five thousand eight hundred ninety-eight euro (EUR 14,995,898), through the cancellation of fourteen million nine hundred ninety-five thousand eight hundred ninety-eight (14,995,898) shares; and

2. Restatement of article 5.1 of the Company's articles of association to reflect the above.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to reduce with a nominal value of one euro (1) each the share capital of the Company by an amount of fourteen million nine hundred ninety-five thousand eight hundred ninety-eight euro (EUR 14,995,898), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-six million two hundred thousand one euro (EUR 26,200,001) to a new amount of eleven million two hundred four thousand one hundred three euro (EUR 11,204,103), by way of cancellation by the Company of fourteen million nine hundred ninety-five thousand eight hundred ninety-eight (14,995,898) shares with a nominal value of one euro (1) each held by the shareholders of the Company respectively (the "Cancelled Shares").

As a consequence of the cancellation, the shareholders shall receive an amount corresponding to the nominal value of the Cancelled Shares which they held in the form of a receivable as follows:

i. an aggregate amount of two million five hundred twenty-five thousand twenty-four euro (EUR 2,525,024) to Alpina Real Estate Company II S.C.A., which corresponds to the aggregate nominal value of two million five hundred twenty-five thousand twenty-four (2,525,024) shares held by Alpina Real Estate Company II SCA;

ii. an aggregate amount of three million five hundred ninety-nine thousand fifteen euro (EUR 3,599,015) to Ventos S.A., which corresponds to the aggregate nominal value of three million five hundred ninety-nine thousand fifteen (3,599,015) shares held by Ventos S.A.;

iii. an aggregate amount of five million two hundred seventy-two thousand eight hundred forty-four euro (EUR 5,272,844) to Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., which corresponds to the aggregate nominal value of five million two hundred seventy-two thousand eight hundred forty-four (5,272,844) shares held by Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l.;

iv. an aggregate amount of three million five hundred ninety-nine thousand fifteen euro (EUR 3,599,015) to Germina Finance S.L. which corresponds to the aggregate nominal value of three million five hundred ninety-nine thousand fifteen (3,599,015) shares and held by Germina Finance S.L.

Second resolution

The general meeting resolves to restate article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at eleven million two hundred four thousand one hundred three euro (EUR 11,204,103) represented by eleven million two hundred four thousand one hundred three (11,204,103) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately at two thousand five hundred euro.

There being no further business the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing persons, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ARE Deichtor S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social sis 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163238, constituée suivant acte notarié en date du 6 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 octobre 2011 sous le numéro 2613. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 mai 2014 par acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 août 2014 sous le numéro 2223 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Georg Gerstberger, résidant à Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Michael Rebholz, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Brian Gillot, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (14,995,898 EUR) par l'annulation de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (14,995,898) actions; et

2. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une feuille de présence; cette feuille de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur», par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu notification et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire, avec une valeur nominale d'un (1) euro chacune, le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (14,995,898 EUR) afin de le réduire de son montant actuel de vingt-six millions deux cents mille un (26,200,001 EUR) à un nouveau montant de onze millions deux cent quatre mille cent trois (11,204,103 EUR) par l'annulation par la Société de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (14,995,898) actions avec une valeur nominale d'un (1) euro chacune et détenues respectivement par les actionnaires de la Société (les «Actions Annulées»).

En conséquence de l'annulation, les actionnaires recevront une somme correspondant à la valeur nominale des Actions Annulées lesquelles ils ont tenues sous forme de créance tel qu'il suit:

i. un montant global de deux millions cinq cent vingt-cinq mille vingt-quatre euros (EUR 2.525.024) à Alpina Real Estate Company II S.C.A. qui correspondent à la valeur nominale globale de deux millions cinq cent vingt-cinq mille vingt-quatre euros (EUR 2.525.024) actions détenues par Alpina Real Estate Company II S.C.A.;

ii. un montant global de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quinze euros (EUR 3,599,015) à Ventos S.A. qui correspondent à la valeur nominale globale de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quinze euros (EUR 3,599,015) actions détenues par Ventos S.A.;

iii. un montant global de cinq millions deux cent soixante-douze mille huit cent quarante-quatre euros (EUR 5.272.844) à Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l. qui correspondent à la valeur nominale globale de cinq millions deux cent soixante-douze mille huit cent quarante-quatre euros (EUR 5.272.844) actions détenues par Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l.;

iv. un montant global de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quinze euros (EUR 3,599,015) à Germania Finance S.L. qui correspondent à la valeur nominale globale de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quinze euros (EUR 3,599,015) actions détenues par Germania Finance S.L.;

et l'assemblée générale donne par conséquent procuration à l'associé commandité de la Société de procéder au paiement de chacune des Contre Valeurs, le paiement en ce qui concerne les Valeurs Nominales ne devant pas intervenir avant un délai de trente jours à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'Article 69 de la Loi.

Seconde Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société dans ces termes:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le Capital social est fixé à onze millions deux cent quatre mille cent trois euro (11,204,103 EUR) représenté par onze millions deux cent quatre mille cent trois (11,204,103) actions ayant une valeur nominale d'un (1) euro chacune (les «Actions»). Les détenteurs des actions représentent ensemble les «Actionnaires» et chacun un «Actionnaire».

Ne restant plus de point à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son prénom, nom et lieu de résidence, ledit comparant a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. GERSTBERGER, M. REBHOLZ, B. GILLOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20429. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015152688/156.

(150168261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

BDP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.796.400,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.880.

In the year two thousand fifteen, on the third day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held:

an Extraordinary General Meeting of shareholders of BDP Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée (hereafter: the "Company") having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg under number B182880, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Cosita Delvaux of 16 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 383, dated 11 February 2014.

The meeting is presided by Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital by an amount of EUR 43,784,000 (forty-three million seven hundred eighty-four thousand Euro), so as to raise it from the current amount of EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euro) to EUR 43,796,400 (forty-three million seven hundred ninety-six thousand four hundred Euro) by the issue of 437,840 (four hundred thirty-seven thousand eight hundred forty) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

2) Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares through a contribution in kind consisting of the entire share capital of BDP Global Services Pte Ltd, a private limited company incorporated under the laws of the Republic of Singapore, having its registered office at 511 Kampong Bahru Road, #01-02/05 Keppel Distripark, Singapore (099447), consisting of 4,894,500 ordinary shares with a par value of SGD1 each.

3) Amendment of article eight of the articles of incorporation in order to reflect such action.

II. That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed after being initialed "ne varietur" by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 43,784,000 (forty-three million seven hundred eighty-four thousand Euro) to EUR 43,796,400 (forty-three million seven hundred ninety-six thousand four hundred Euro)

by the issue of 437,840 (four hundred thirty-seven thousand eight hundred forty) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each through a contribution in kind consisting of the entire share capital of BDP Global Services Pte Ltd, a private limited company incorporated under the laws of the Republic of Singapore, having its registered office at 511 Kampong Bahru Road, #01-02/05 Keppel Distripark, Singapore (099447), consisting of 4,894,500 ordinary shares with a par value of SGD1 each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by BDP International S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the above-mentioned société à responsabilité limitée BDP International S.à r.l., here represented by Mrs Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, which declares to subscribe the new shares and to pay them by a contribution in kind hereafter described.

Description of the contribution

The entire share capital of BDP Global Services Pte Ltd, a private limited company incorporated under the laws of the Republic of Singapore, having its registered office at 511 Kampong Bahru Road, #01-02/05 Keppel Distripark, Singapore (099447), consisting of 4,894,500 ordinary shares with a par value of SGD1 each.

Evaluation

The value of this contribution is evaluated at EUR 43,784,000 (forty-three million seven hundred eighty-four thousand Euro).

Evidence of the contribution's value

Proof of the contribution's value has been provided to the undersigned notary through a valuation certificate dated August 19, 2015, which will remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

BDP International S.à r.l., the contributor here represented as stated above, declares that the transfer of the contribution is effective today without qualification.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article eight of the articles of association to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 43,796,400 (forty-three million seven hundred ninety-six thousand four hundred Euro) represented by 437,964 (four hundred thirty-seven thousand nine hundred sixty-four) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 6,500.- .

There being no further business before the meeting, it was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the E006English version will prevail

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire de l'associé de BDP Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après: la "Société") ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B182880, constituée par acte de Maître Cosita Delvaux du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 383, du 11 février 2014.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Augmentation du capital social d'un montant de EUR 43.784.000 (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-quatre mille Euro), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de EUR 12.400 (douze mille quatre cents Euro) à EUR 43.796.400 (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cents Euro) par l'émission de 437.840 (quatre cent trente-sept mille huit cent quarante) nouvelles parts s d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

2) Souscription, intervention du souscripteur et paiement de l'intégralité des parts par une contribution en nature consistant en l'intégralité du capital-actions de BDP Global Services Pte Ltd, une private limited company constituée sous les lois de la République de Singapour, ayant son siège social 511 Kampong Bahru Road, #01-02/05 Keppel Distripark, Singapore (099447), consistant en 4.894.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de SGD1 chacune.

3) Amendement de l'article huit des statuts de manière à refléter ce qui précède.

II. Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par le mandataire de l'associé représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistré simultanément auprès des autorités d'enregistrement. Le pouvoir de l'associé représenté restera également annexé au présent acte après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'associé représenté déclarant qu'il a été dûment convoqué et été informé de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté d'un montant de EUR 43.784.000 (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-quatre mille Euro), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de EUR 12.400 (douze mille quatre cents Euro) à EUR 43.796.400 (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cents Euro) par l'émission de 437.840 (quatre cent trente-sept mille huit cent quarante) nouvelles parts d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, payé intégralement par une contribution en nature consistant en l'intégralité du capital-actions de BDP Global Services Pte Ltd, une private limited company constituée sous les lois de la République de Singapour, ayant son siège social 511 Kampong Bahru Road, #01-02/05 Keppel Distripark, Singapore (099447), consistant en 4,894,500 actions ordinaires d'une valeur nominale de SGD1 chacune.

Deuxième résolution

Les nouvelles parts sociales émises, indiquées ci-dessus, sont souscrites par l'associé unique BDP International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

Intervention du Souscripteur - Souscription - Libération

Alors intervient la société susmentionnée "BDP International S.à r.l." ici représentée par Madame Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Qui déclare souscrire les nouvelles parts et les libérer, par une contribution en nature ci-après décrite:

Description de l'apport

L'intégralité du capital-actions de BDP Global Services Pte Ltd, une private limited company constituée sous les lois de la République de Singapour, ayant son siège social 511 Kampong Bahru Road, #01-02/05 Keppel Distripark, Singapore (099447), consistant en 4.894.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de SGD1 chacune.

Evaluation

La valeur de cette contribution est évaluée à EUR 43.784.000 (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-quatre mille Euro).

Preuve de la valeur de l'apport

La preuve de la valeur de l'apport a été fournie au notaire susmentionné par un certificat d'évaluation daté du 19 août 2015, lequel restera annexé aux présentes.

Transfert effectif de l'apport

BDP International S.à r.l., souscripteur ici représenté comme indiqué ci-dessus déclare que le transfert de la contribution est effectif à ce jour sans réserve.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été complètement réalisée, il est résolu de modifier l'article huit des statuts comme suit:

“ **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 43.796.400 (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cents Euro), représenté par 437.964 (quatre cent trente-sept mille neuf cent soixante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.“

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.500.-

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Dont le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, le jour indiqué en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en case de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Cet acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé conjointement avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28793 Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152705/168.

(150168012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

ARNOTIBER Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.293.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152691/12.

(150168197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Auto Sport Diffusion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 28, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 68.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Pour compte de Auto Sport Diffusion S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015152694/12.

(150167686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

ISPA S.A., International Spare Parts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 65.052.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs, du Président et de l'Administrateur-Délégué, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2021, soit:

- Monsieur Erwin SCHRÖDER, fiscaliste, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Joseph FAYMONVILLE, fiscaliste, demeurant à B-4780 St. Vith, Prümer Straße 8, Administrateur;
- Monsieur Kurt LEINEN, fiscaliste, demeurant à B-4780 St. Vith, Prümer Straße 30A, Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également de renouveler pour un terme de six ans le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2021, soit Birgit TERREN, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

Weiswampach, le 14 septembre 2015.

Pour INTERNATIONAL SPARE PARTS S.A. (ISPA S.A.)

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015152895/21.

(150167692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Rice LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.091.

—

Les statuts coordonnés au 16 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015152445/11.

(150167399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

FN Hermes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.044.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152833/10.

(150167694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Rodenbourg / Pierre RODENBOURG.

Référence de publication: 2015152449/10.

(150166897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Belca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 31.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152696/10.

(150168230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Benelux Property Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.599.

La dénomination ainsi que l'adresse du gérant de catégorie A, BENELUX PROPERTY SERVICES, a changé et est désormais AGENCE ALTEREGO, dont le siège social est établi au 3, rue Henri Moore, L-8167 Bridel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Benelux Property Group S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2015152697/13.

(150168219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Bio Energy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152698/10.

(150167588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Luxbon Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.728.

1. Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 11 septembre 2015 que la Société a pris acte de la démission de M. Ho Jun Lee du poste d'administrateur de classe C avec effet immédiat au 11 septembre 2015.

2. Il résulte de cette même assemblée, datée du 11 septembre 2015, que les actionnaires de la société ont décidé de nommer M. Yun Ho Cho né le 16 février 1984, en République de Corée, résidant professionnellement à 708-202, Sangamworldcuppark APT, Sangam-dong, Mapo-gu, 121-886 Séoul, République de Corée, au poste d'administrateur de classe C de la Société pour une période commençant le 11 septembre 2015 et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017.

En conséquence le conseil d'administration est composé au 11 septembre 2015 comme suit:

- M. Heeseong Kim, administrateur de catégorie A de la Société;
- M. Christophe Laguerre, administrateur de catégorie B de la Société;
- M. Jean-Philippe Gachet, administrateur de catégorie B de la Société, et
- M. Yun Ho Cho, administrateur de catégorie C de la Société.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152941/21.

(150168258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Blue Green & BurgGolf Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 42.837.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015152699/10.

(150167991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Bouneweger Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 1, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 169.142.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152700/9.

(150167652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Brunswick Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 198.611.

—
EXTRAIT

En date du 2 septembre 2015, l'ensemble des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ont été transférées par Brunswick Corporation, une société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 0016418 à Brunswick International Limited, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 0582515.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Brunswick International Limited: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152701/20.

(150167801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Cintranaval International, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.434.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 septembre 2015

Le Conseil d'administration a décidé:

- En vertu de l'article premier de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, l'administrateur unique a pris la décision de nommer comme dépositaire la société CIFEX Sàrl, ayant son siège social au 76-78, Grand Rue L-1660 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.957

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cintranaval International S.A.

Référence de publication: 2015152742/15.

(150167945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Balmossie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Balmossie Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant

Référence de publication: 2015152703/13.

(150167581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Bay Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 92.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAY INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015152704/11.

(150167850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

BG Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.
R.C.S. Luxembourg B 185.199.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152706/10.

(150168099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

BVK Infrastructure Debt Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 176.812.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2015:

„Die Generalversammlung hat den Verwaltungsrat bestehend aus Jochen Begas, Stefan Rockel und Marc-Oliver Scharwath einstimmig wiedergewählt.

Die Mandate sind befristet bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016.“

„Die Generalversammlung hat den Wirtschaftsprüfer (PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg) einstimmig wiedergewählt. Das Mandat ist befristet bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016.“

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 14.09.2015.

Für die BVK Infrastructure Debt Fund S.A., SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Matthias Müller / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015152711/20.

(150167867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

FWP Lux Feeder Beta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152835/10.

(150167750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

G Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 105.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152836/10.

(150167666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Galileo Global Education Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 182.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152837/10.

(150167933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Gastro (Lux) S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 48.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152838/11.

(150167771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Gebäudereinigung Peifer S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.792.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152839/10.

(150167881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.